

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL SYNODAL

1. Suivi et planning des Assemblées Synodales

1.1 Assemblée synodale 2021.111320 -

Le groupe de travail Église Contemporaine devient un organe consultatif national pour les conseils de district.

Lors de l'assemblée de novembre 2021, la discussion autour d'« Église Contemporaine » a abouti à la conclusion que les conseils de district ont besoin de soutien pour guider les paroisses qui cherchent de nouvelles voies, veulent coopérer plus concrètement ou même fusionner avec d'autres paroisses et/ou veulent se transformer vers d'autres formes d'église. Le groupe de travail Église Contemporaine l'a lui-même suggéré, et le groupe de travail créé en 2013 entrerait ainsi dans sa troisième phase.

Bien que le Synode ait accepté à l'unanimité un nouveau mandat pour le groupe de travail, le comment et le quoi de ce mandat n'ont pas été définis avec précision. Le Conseil synodal estime que cela doit être fait et propose donc que chaque assemblée de district élise d'ici fin 2022 au moins une et au maximum deux personnes connaissant bien l'EPUB et considérées comme compétentes pour conseiller objectivement les six conseils de district dans l'accompagnement des paroisses dans les processus de changement.

Au début de l'année 2023, cet organe consultatif sera convoqué pour une session de formation à la Maison du protestantisme, et par la suite, chaque conseil de district est censé faire appel à l'organe consultatif ainsi créé, qui se compose d'au moins six personnes, l'orientation effective étant assurée par d'autres que la ou les personnes que le district concerné a lui-même déléguées à l'organe consultatif.

PROPOSITION DE DÉCISION

L'Assemblée synodale 2022 décide que, d'ici la fin de l'année 2022, chaque assemblée de district élira au moins une et au maximum deux personnes connaissant bien l'EPUB et jugées compétentes pour conseiller objectivement les six conseils de district sur la manière de guider les paroisses dans les processus de changement, où l'accompagnement concret sera assuré par d'autres que celui ou ceux que le district concerné a délégué(s) à l'organe consultatif lui-même.

1.2 Assemblée synodale 2022.0319 - Synode sur le climat

De nombreuses personnes, dont le Conseil synodal, ont souhaité qu'une assemblée synodale thématique extraordinaire soit consacrée dès que possible à la question extrêmement importante du changement climatique. Afin de promouvoir la discussion au sein de l'Église, le groupe de travail Église dans la Société (EdIS) a produit à l'automne 2021 une brochure destinée à être discutée au niveau local et régional, brochure qui a également reçu de nombreux retours positifs de la part de parties externes. Malgré l'évolution incertaine du coronavirus et les obstacles aux préparatifs pratiques et techniques qui en découlent, nous avons tenu, à la fin de l'hiver, une journée synodale bien fréquentée, évidemment pas comme une fin mais comme un début, sur la voie d'une plus grande prise de conscience au sein de l'Église, d'une prise de responsabilité par des mesures concrètes et un changement de comportement, et d'un témoignage ouvert de notre Église en ce qui concerne l'avenir de l'espace vital que Dieu nous a donné, la terre et ceux qui y vivent.

L'EPUB doit continuer à s'engager dans une réflexion théologique approfondie sur les questions d'écologie et de climat.

C'est pourquoi le Conseil synodal a demandé au groupe de travail sur la théologie de préparer un projet de déclaration sur la question climatique à soumettre au Synode.

En outre, le Conseil synodal s'efforcera de participer aux discussions inter-ecclésiales, interconfessionnelles et interreligieuses au niveau national et d'intensifier sa coopération avec *EcoKerk* et Entraide et Fraternité.

Le Conseil synodal soumet également à l'Assemblée synodale la décision de désigner, au sein de chaque district, une personne chargée de veiller à ce que les questions climatiques fassent l'objet d'une attention régulière, ainsi que la décision de nommer un ou, le cas échéant, deux « pasteur(s) pour la planète » par rôle linguistique. La tâche de cette ou ces personnes est de promouvoir la réflexion et l'action au sein de l'EPUB sur les questions climatiques et les sujets connexes. Il ne s'agit pas d'un poste nouvellement créé, mais de pasteurs qui consacrent jusqu'à 30 % de leur temps à cette fin.

PROPOSITION DE DÉCISION

L'Assemblée synodale 2022 décide qu'au sein de chaque district, une personne sera désignée pour veiller à ce que les questions climatiques fassent l'objet d'une attention régulière.

PROPOSITION DE DÉCISION

L'Assemblée synodale 2022 décide de nommer, pour chaque rôle linguistique, un ou, si souhaité, deux pasteur(s) pour la planète/'ecopredikant(en)'.

1.3 Assemblée synodale printemps 2023 - Proposition d'assemblée synodale thématique

Plus loin dans ce document (voir 3.1.2), le Conseil synodal fait une proposition pour une assemblée synodale thématique qui se tiendra au mois de mai 2023.

1.4 Assemblée synodale automne 2023 - Assemblée d'un jour

Un rattrapage post-Covid-19 nous a permis de tenir une Assemblée synodale de deux jours pendant deux années consécutives, en 2021 sur deux samedis consécutifs et en 2022 sur un week-end.

L'intention est de revenir au rythme habituel en 2023, à savoir une assemblée de deux jours les années paires et une assemblée d'un jour les années impaires.

2. CONSEIL SYNODAL

2.1 Conseil synodal – Composition actuelle

Fonction	Nom	Mandat
Président	Past. Steven Fuite	1 ^{er} mandat 01.01.2013 ⇨ 31.12.2016 2 ^{ème} mandat 01.01.2017 ⇨ 31.12.2020 3 ^{ème} mandat 01.01.2021 ⇨ 31.12.2025
Vice-président NL	Past. Jelle Brouwer	1 ^{er} mandat 01.01.2017 ⇨ 31.12.2020 2 ^{ème} mandat 01.01.2021 ⇨ 31.12.2024
Vice-président FR	Dr Bernard Espion	1 ^{er} mandat 01.01.2015 à 31.12.2018 2 ^{ème} mandat 01.01.2019 à 31.12.2022
Trésorier	M. Ferdinand Dehousse	1 ^{er} mandat 01.01.2015 à 31.12.2018 2 ^{ème} mandat 01.01.2019 à 31.12.2022
Hainaut-Occidental	M. Jean-Marie Urbain	1 ^{er} mandat 01.01.2021 ⇨ 31.12.2024
Hainaut-Oriental – Namur – Luxembourg	M. Jean-Louis Stilmant Suppléante=Mme Brigitte Alessandroni	1 ^{er} mandat 01.01.2017 ⇨ 31.12.2020 2 ^{ème} mandat 01.01.2021 ⇨ 31.12.2024
Liège	Past. Léonard Rwanyindo Suppléant = M. Erik Van Mellaert	1 ^{er} mandat 01.01.2019 ⇨ 31.12.2022
Brabant Francophone	Past. Isabelle Detavernier Suppléante = Brigitte Raymond	1 ^{er} mandat 01.01.2021 ⇨ 31.12.2024
Flandre Occidentale et Orientale	Past. Marc Loos Suppléant = Dr. Rudy Liagre	1 ^{er} mandat 01.01.2015 ⇨ 31.12.2018 2 ^{ème} mandat 01.01.2019 ⇨ 31.12.2022
Anvers – Brabant - Limbourg	Mme. Tamar Blokland Suppléant = Past. Edwin Delen	2 ^{ème} mandat 01.01.2021 ⇨ 31.12.2024

2.2 Conseil synodal - Réunions

Bien que le Conseil synodal se réunisse chaque mois pendant une journée entière, les réunions régulières ne suffisent plus pour diriger l'Église. Cela est lié à l'affaiblissement de notre EPUB, qui se fait sentir partout. Nous y reviendrons plus tard. Au cours de la période sous revue, le Conseil synodal a jugé souvent nécessaire de tenir des réunions extraordinaires afin d'aborder les véritables questions politiques.

Au cours de ses réunions, des invités ont été accueillis à plusieurs reprises pour un échange, par exemple avec le responsable de la communication, les responsables ministères, le coordinateur de la réflexion et du dialogue, les coordinateurs des ministères, l'aumônier de l'aéroport.

Une large réunion de consultation est prévue avec tous les coordinateurs réunis.

Chaque année, le Conseil synodal rend visite à chaque conseil de district sur place.

Deux fois ou, si nécessaire, trois fois par an, une réunion plénière est organisée avec les présidents de tous les conseils de district, chacun d'entre eux étant accompagné d'un membre supplémentaire du conseil.

2.3 Conseil Synodal – Bureau du président

Comme partout, l'équipe de l'Église Protestante Unie de Belgique a dû se réinventer pendant cette période de COVID. L'équipe a dû alterner télétravail complet et retour en présentiel. La vie a enfin repris à Brogniez. Réunions, Formations et rencontres se succèdent sans plus aucune restriction.

Depuis le départ de plusieurs collaborateurs et collaboratrices, l'équipe s'est réorganisée. L'équipe se compose comme suit : un administrateur général, trois secrétaires (la secrétaire du président, un secrétaire traducteur et enfin une secrétaire de première ligne), deux membres dans le service Finance (une troisième personne en cours de recrutement), un chargé de communication (auquel nous souhaiterions y associer des stagiaires) et la concierge pour l'entretien de notre bâtiment. L'équipe est assez jeune. Jeune mais expérimentée...

Une équipe bien complète pour vous servir au mieux...

2.4 Conseil synodal - Stratégie

2.4.1 Conseil synodal - Stratégie - Assemblée générale de l'Église (RANA) - PROFEST 26 mai 2022 & PROFEST 2024

Le jour de l'Ascension 2022, 500 à 600 personnes se sont réunies à « l' Arsenal » à Namur et ont vécu une journée encourageante. Le thème central "Qui vais-je envoyer ?" a été choisi en partie parce que cette fois, le RANA a été largement consacré au partenariat missionnaire entre l'Église Presbytérienne au Rwanda (EPR) et l'EPUB, un partenariat qui a atteint son 100e anniversaire en 2021, mais qui n'a pas pu être célébré en raison de la crise sanitaire. Pour marquer cet anniversaire, une brochure a été présentée au RANA sur l'EPR en tant qu'organisation et sur ce que la relation entre l'EPR et l'EPUB a signifié et signifie encore.

Le prochain RANA aura lieu en 2024 et sera organisé par le district de Liège.

2.4.2 Conseil synodal - Stratégie - La viabilité de nos paroisses EPUB

En général, les paroisses et les structures de l'EPUB s'affaiblissent.

Depuis environ cinq ans, le Conseil synodal consacre, par nécessité, une part croissante de ses réunions régulières à des questions concrètes et à des situations conflictuelles - dues, au moins en partie, au deuil et à la douleur du déclin - et à l'organisation de tentatives de réconciliation. Nos consultations régulières avec les conseils de district révèlent la même tendance.

Un grand nombre de nos paroisses connaissent des difficultés : souvent, les bénévoles locaux vieillissants ne trouvent personne pour reprendre le flambeau, un nombre croissant d'églises locales ne parviennent plus à payer leur part des cibles au budget national (selon l'article 7.2 de la Discipline c'est une condition pour être accepté comme église membre de l'EPUB), une paroisse de l'EPUB investit en moyenne la moitié de son budget annuel dans l'entretien des bâtiments, la question de la viabilité doit être posée plus fréquemment que souhaité, et plus que nous le voudrions, des options sont présentées qui vont à l'encontre de plusieurs décisions synodales récentes, mais sont présentées comme la toute dernière tentative de sauvetage.

Il est peut-être temps de se demander ouvertement ce qu'il faut sauver exactement.

Ne sommes-nous pas coincés dans l'idée que toute paroisse doit exister éternellement et que tous les moyens sont justifiés afin d'assurer un poste pastoral rémunéré qui nous a été attribué ? Même si nous le faisons avec la conviction sincère que nous sommes mandatés pour le faire parce que, sinon, nous perdrons un poste pastoral rémunéré et donc une opportunité de témoigner à plein temps, cela peut être une grave erreur et ne pas correspondre à ce que le Seigneur de l'Église nous demande.

Il existe aujourd'hui un certain nombre de petites paroisses EPUB qui sont arrivées au terme de leur forme classique d'existence, mais où il est très difficile de le reconnaître honnêtement. C'est compréhensible, mais pas nécessairement une bonne chose. Trop souvent, les opportunités de poursuivre sous une autre forme ne sont pas saisies, il y a une forte résistance à l'idée d'une coopération de grande envergure avec une communauté voisine, être une église devient un processus de deuil continu de personnes souvent aigries qui voient de plus en plus d'aspects de la vie ecclésiale disparaître chaque année, mais qui restent complètement aveugles à la bénédiction de pouvoir poursuivre sous une autre forme. En bref, piégé par toutes sortes d'attachements et souvent profondément las, on continue sur place dans le vieux schéma jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour toute réforme et transformation, et finalement il ne reste rien.

Cela ne témoigne pas d'un sens protestant de la responsabilité. Si les églises locales doivent être radicalement transformées dans les années à venir, regardons-les droit dans les yeux et abordons-les dans un esprit de foi, en menant une politique proactive et, s'il s'avère nécessaire de dissoudre quelques paroisses ici et là, faisons-le dignement avant qu'elles n'implosent.

Cela ne doit pas rester une bonne résolution, mais le début d'une action concrète. C'est pour cette raison que le Conseil synodal soumet à l'Assemblée synodale une proposition de décision selon laquelle toutes les paroisses complètent leur rapport annuel avec des paramètres concrets (activités, rapport financier, fréquentation des cultes, composition du consistoire et du CA). Ils l'envoient à leur conseil de district, avec copie au Conseil synodal, afin que nous ayons un aperçu des faits et une image fidèle de la situation actuelle des églises locales.

PROPOSITION DE DÉCISION

L'Assemblée synodale 2022 décide que toutes les paroisses doivent fournir leur rapport annuel avec des paramètres concrets (activités, rapport financier, fréquentation des cultes, composition du consistoire et du conseil d'administration) et le transmettre à leur conseil de district, avec une copie au Conseil synodal.

2.4.3 Conseil synodal - Stratégie – Commémoration 1er juillet 1523 - 1er juillet 2023

Au début du XVIe siècle, Henri Voes et Jean Van Eschen ont vécu la foi chrétienne différemment de ce que prescrivaient la doctrine et les autorités de l'Église officielle (catholique romaine) de l'époque. Cependant, il n'y avait absolument aucune tolérance pour la dissidence à cette époque. Comme on prétendait que l'âme d'un hérétique ne pouvait être sauvée que par le feu purificateur, les deux moines augustins d'Anvers ont été mis à mort sur le bûcher le 1er juillet 1523. L'exécution de ces premiers martyrs de la Réforme du XVIe siècle a eu lieu au milieu de la Grand-Place de Bruxelles.

Nous approchons de 2023. Le supplice de Henri Voes et Jean Van Eschen, les premiers martyrs protestants, mérite toute notre attention. Nous sommes reconnaissants à la FPTR/FUTP d'avoir organisé un colloque en collaboration avec l'EPUB, et à l'église Bruxelles-Musée d'orner son bâtiment d'une plaque commémorative à partir de la mi-2023. En outre, les districts d'Anvers-Brabant-Limbourg et du Brabant francophone ont été invités à organiser une activité ludique dans le centre de Bruxelles. Enfin, la correspondance officielle de l'EPUB sera enrichie tout au long de l'année 2023 d'une référence aux événements du 1er juillet 1523.

2.4.4 Conseil synodal - Stratégie - Centre protestant de Nessonvaux

Le centre, situé sur les rives de la petite rivière Vesdre, d'ordinaire si belle, a été très durement touché par les fortes inondations de la mi-juillet 2021. Peu après la catastrophe, le président du Conseil synodal s'est rendu sur place avec le secrétaire général du GAW (Gustav Adolf Werk).

Rapidement, et pour diverses raisons, il est devenu évident que si le "Centre de Rencontre et d'Hébergement" voulait poursuivre ses activités, il devrait le faire ailleurs. Un nouvel emplacement a été trouvé à Jalhay-Warfaaz, un complexe immobilier très moderne et écologiquement bien pensé, qui a été acheté au printemps 2022. Les bâtiments de Nessonvaux seront prochainement vendus.

Un culte d'action de grâce a eu lieu à Nessonvaux le samedi 21 mai 2022, suivi d'un moment liturgique à Warfaaz.

2.4.5 Conseil synodal – Stratégie – Facultés protestantes FPTR & FUTP

À l'automne 2021, l'Assemblée générale a décidé de scinder l'ASBL qui gérait tout ce qui concernait la FUTP et la FPTR en trois ASBL : (1) une pour la gestion des bâtiments de la FPTR/FUTP, du personnel administratif et pour fournir des services de soutien à la FPTR/FUTP ; (2) une ASBL pour la FUTP en tant que faculté FR ; (3) une ASBL pour la FPTR en tant que faculté NL. Bien qu'une telle division puisse être considérée comme nécessaire pour plusieurs raisons du point de vue de l'établissement ou des établissements d'enseignement, elle ne facilite pas la vie de l'EPUB, car il n'y a plus d'interlocuteur central.

En même temps, il y a eu de nombreuses et bonnes consultations entre la ou les Facultés et l'Église au cours de la période examinée. Nous nous réjouissons de la volonté manifeste de la FPTR et de la FUTP de renforcer les liens avec l'Église et du désir d'une plus grande synergie et d'un soutien mutuel.

Par exemple, la FUTP a répondu aux observations de fond formulées par le Conseil synodal ces dernières années concernant le contenu de l'enseignement du programme de maîtrise en théologie.

Préparé par le professeur de théologie pratique, le professeur Leendert-Jan Parlevliet, et un groupe de réflexion composé de pasteurs et de membres actifs de l'Église protestante de Bruxelles (Nieuwe Graanmarkt), la FPTR a lancé le projet 'Brussels City Chaplaincy', un projet (pilote) de quatre ans pour l'Église et l'académie sur les formes alternatives d'être Église dans la ville. Le projet, qui vise à étudier, tant dans la pratique que dans la réflexion théorique, ce à quoi pourrait ressembler la réorientation missionnaire, créative, centrée sur la ville et orientée vers le service d'une paroisse, s'inscrit dans la tendance à l'innovation de l'Église que l'on peut observer dans plusieurs pays et se veut une communauté d'apprentissage et de travail pour les pasteurs, les chercheurs, les étudiants et les personnes impliquées dans l'Église au-delà des frontières linguistiques. La FPTR espère servir l'EPUB en développant les connaissances sur l'innovation ecclésiale et les nouveaux développements de la pastorale urbaine, en proposant des stages en pastorale urbaine dans le cadre du programme du master en pastorale, en offrant un lieu de travail et un accompagnement (post-maîtrise) aux proposant qui choisissent de faire de la pastorale urbaine, et enfin en proposant un nouveau cours (post-maîtrise) en aumônerie.

Auparavant, en septembre 2021, la section de théologie pratique de la FPTR a lancé un projet pilote dans lequel elle encadre les étudiants néerlandophones qui souhaitent devenir pasteurs, poursuit cet encadrement pendant leur proposanat - en collaboration avec la Commission de recrutement (NL), bien entendu - et suit la personne concernée pendant encore trois à cinq ans après son installation comme pasteur. Aux fins de ce projet pilote, toute une série de compétences, d'exigences et d'objectifs ont été élaborés pour la durée de l'étude, le proposanat et les premières années de son ministère respectivement.

Du côté de l'EPUB, le coordinateur des ministères (NL), le responsable de la formation (NL), ainsi que le vice-président néerlandophone et le président du Conseil synodal sont impliqués dans ce projet.

L'intention est certainement de stimuler la FUTP à un type similaire de projet pilote. Cependant, contrairement à la FPTR, la FUTP ne dispose pas d'une chaire de théologie pratique occupée par un professeur, une grave lacune qui préoccupe le Conseil synodal depuis des années. Au cours de la période considérée, plusieurs discussions ont eu lieu avec les facultés et l'importance d'une stratégie claire à long terme a été soulignée. Dans ce contexte, la FUTP a exprimé le souhait de se voir accorder un poste rémunéré supplémentaire pour la création d'une chaire de théologie pratique, étant entendu que l'EPUB serait impliquée dans l'élaboration du profil, dans le processus de sélection et de recrutement du professeur.

Conscient que la décision d'accéder ou non à cette demande revient à l'Assemblée synodale, le Conseil synodal a débattu intensément de la question, et les éléments suivants en sont ressortis.

Les deux doyens et beaucoup d'autres personnes travaillent dur et il y a une nouvelle dynamique avec beaucoup de loyauté et de solidarité mutuelle entre la FPTR et la FUTP, avec le désir de servir l'Église. Les deux facultés sont sous pression, disposent de peu de ressources financières, ont une image à défendre dans le monde universitaire, dépendent des subventions publiques et doivent donc répondre à des exigences imposées par des tiers. Tout cela risque de nous enfermer dans un mode de survie constant et de nous obliger à investir beaucoup de temps et d'énergie pour remplir des conditions préalables.

En partie grâce à un legs reçu, l'EPUB a investi beaucoup d'argent dans les deux facultés ces dernières années, notamment en ce qui concerne l'infrastructure pour l'enseignement à distance, mais ne peut pas maintenir ce niveau d'investissement financier.

Lorsqu'il s'agit d'une perspective d'avenir pour "nos" Facultés, il convient de se demander si une coopération concrète avec d'autres ne devrait pas être recherchée plus sérieusement. L'étude académique de la théologie, surtout dans les premières années, consiste en partie à acquérir des connaissances et des compétences qui ont peu à voir avec le positionnement théologique, comme l'apprentissage des langues bibliques et l'acquisition d'un sens psychologique. Au lieu que la FUTP et la FPTR veuillent chacun continuer à assurer cette tâche eux-mêmes, il faut trouver une situation gagnant-gagnant avec une tierce partie.

Du point de vue de l'EPUB, on pourrait même envisager, à long terme, de transformer la structure existante pour en faire un séminaire.

Le Conseil synodal est convaincu que, compte tenu des bonnes relations entre les facultés et l'Église, nos commentaires seront pris au sérieux par la FPTR et la FUTP, et que nous continuerons à dialoguer, même dans les moments difficiles, et à chercher des opportunités de nous soutenir mutuellement dans nos missions respectives.

Jusqu'à présent, l'EPUB a garanti à la faculté quatre postes rémunérés (un du côté FR et trois du côté NL, pour des raisons historiques). Un cinquième poste n'est pas impensable pour le Conseil synodal, à condition qu'il s'agisse d'une mesure temporaire et transitoire pour une période de deux à trois ans durant laquelle on s'efforcerait de parvenir à une répartition égale de deux postes payés par faculté, proprement réparties par l'organisation faitière.

PROPOSITION DE DÉCISION

L'Assemblée synodale 2022 décide, à titre de mesure temporaire et transitoire, d'allouer un poste rémunéré supplémentaire à l'organisation faitière de la FPTR et de la FUTP pour une période de trois ans maximum, qui doit œuvrer à une répartition égale de deux postes rémunérés par faculté dans ce délai.

3. COORDINATIONS

3.1. Coordination - Coordination Ministères

3.1.1 Coordination - Coordinatrice francophone des ministères

Depuis plus de 9 ans, la pasteure Laurence Flachon est la coordinatrice ministères (FR). Lors de l'Assemblée Synodale de novembre 2021, aucun successeur n'a pu être proposé à l'élection. Par conséquent, le conseil synodal a décidé au début de l'année 2022 de demander à la pasteure Priscille Djomhoué d'assumer cette importante fonction à titre intérimaire, une demande qu'elle a acceptée avec conviction.

Le Conseil synodal souhaite proposer la pasteure Priscille Djomhoué à l'élection lors de l'assemblée synodale de 2022 en tant que coordinatrice ministères pour un mandat régulier de quatre ans.

3.1.2 Coordination - Coordination ministères - Accord sur les conditions d'emploi

Depuis novembre 2017, beaucoup a été fait pour mieux encadrer le corps pastoral à travers la restructuration de la Coordination Ministères. De l'avis du Conseil synodal, il est temps de passer à l'étape suivante. Il existe d'énormes différences dans les conditions matérielles de travail entre les pasteurs, avec des situations parfois pénibles où plus d'un s'approche du seuil de pauvreté (officiellement défini). Il faut remédier à ce déséquilibre pour parvenir à l'égalité de rémunération. Cependant, il ne s'agit pas d'un objectif isolé, mais il touche à la vision future de notre Église et à de nombreux aspects de notre fonctionnement. Dans certaines églises locales pauvres, par exemple, et en particulier dans les très petites paroisses, les pasteurs renoncent presque totalement à la rémunération à laquelle ils ont droit selon la Discipline. Ainsi, la viabilité matérielle du salaire d'un ministre du culte (y compris les indemnités) est directement liée à la viabilité des paroisses (voir plus haut dans ce rapport, point 2.4.2.).

L'égalité de rémunération signifie un salaire égal pour une charge de travail égale et implique donc des prestations égales. Nous pensons que cela sera bénéfique tant pour la satisfaction professionnelle et le bien-être des pasteurs que pour la dynamique et le fonctionnement de notre EPUB. Ce faisant, nous devons être conscients de la faiblesse actuelle de notre Église, également dans son fonctionnement presbytéro-synodal. Sur papier et formellement, tout cela est généralement en ordre, mais dans la pratique, il faut le plus souvent recourir à des subterfuges pour garantir la continuité institutionnelle. C'est dire que le temps est peut-être venu de discuter de certains changements fondamentaux dans notre structure ecclésiale et notre mode de fonctionnement.

Toutefois, cela nécessite un changement de mentalité et un revirement. Si nous, en tant qu'EPUB, souhaitons évoluer vers une situation à la fois meilleure et plus juste, deux mesures doivent d'abord être prises.

Tout d'abord, il convient d'établir une cartographie de l'ensemble du travail de l'EPUB : le travail pastoral et autre dans nos églises locales et sur d'autres lieux d'Église, le travail au niveau du district et niveau national, celui de nos groupes de travail et de nos commissions et, enfin, le travail de l'EPUB dans les commissions CACPE. Toutes ces tâches doivent être qualifiées en fonction de la charge de travail.

Par la suite, cela signifie qu'il faudra une gestion plus centrale dans la répartition des tâches et la mise en place de pôles de coopération tant des paroisses que des pasteurs. Sans cette autorité, il est impossible de parler de "gestion" avec une quelconque justification.

Au cours de la période sous revue, le Conseil synodal a consacré plusieurs réunions extraordinaires à un échange approfondi d'idées sur la gestion du corps pastoral. En partie parce que cela touche à tant de facettes de notre vie d'Église, cela ne suffira pas. Nous souhaitons cependant qu'au plus tard fin 2022 et dans l'ensemble d'EPUB, un plan stratégique détaillé soit diffusé qui, probablement avec plusieurs propositions de décisions, suivra la voie habituelle et sera soumis comme document de discussion lors des réunions successives des consistoires et des districts, et enfin - accompagné de tous les commentaires, remarques, etc... - fera l'objet d'un débat lors d'une assemblée synodale extraordinaire convoquée à cet effet.

PROPOSITION DE DÉCISION

L'Assemblée synodale 2022 décide de charger le Conseil synodal d'organiser une Assemblée synodale supplémentaire et thématique au mois de mai 2023 pour débattre d'un plan stratégique détaillé présenté par le Conseil synodal, qui devra être diffusé à l'ensemble de l'EPUB d'ici le 1er janvier 2023.

3.1.3 Coordination - Coordination ministères - Accord sur les conditions d'emploi

L'article 10.4/3 de la Discipline énumère en détail (en dix points) les indemnités auxquelles les pasteurs en fonction ont droit. Si un pasteur en fonction renonce à une ou plusieurs indemnités, il est important de le mentionner de manière très spécifique et explicite dans la convention écrite dans laquelle sont fixés les droits du pasteur.

PROPOSITION DE DÉCISION

L'Assemblée synodale 2022 décide que le cahier des charges du/de la pasteur.e doit, le cas échéant, également indiquer explicitement les indemnités auxquelles le/la pasteur.e renonce.

3.1.4 Coordination - Coordination ministères - Supervision

Depuis de nombreuses années maintenant, la partie néerlandophone de l'EPUB a le privilège d'avoir un superviseur formé professionnellement en la personne de la pasteur.e Petra Schipper. Du côté francophone, où l'absence de cet aspect de la supervision est vécue comme un manque terrible, une liste de superviseurs externes a été établie par la Commission de suivi pour chaque région au début de l'année 2022, principalement des personnes issues du monde catholique romain et donc familières du monde ecclésial, mais qui ne sont pas forcément liées à notre EPUB.

3.1.5 Coordination - Coordination ministères - examens ecclésiastiques, contenu et structure

Au cours de la période considérée, le contenu et la structure des examens ecclésiastiques ont été renouvelés, une mise à jour qui a en même temps mis fin aux différences de degré de difficultés entre les examens FR et NL, qui existaient depuis des décennies.

Les principes de la composition de l'équipe d'examineurs ont également été établis. Cette équipe est désormais composée du président du Conseil synodal (droit de vote), d'un sage choisi par lui (droit de vote), du responsable des ministères du rôle linguistique concerné (droit de vote) et d'un membre de la commission de recrutement (voix consultative).

3.1.6 Conseil synodal - Stratégie - Coordinations - Ministères - Mutations relatives au corps professoral de la FPTR/FUTP et aux membres du personnel actifs dans l'administration de l'EPUB et dans le corps pastoral comme les desservants, l'aide à la jeunesse, les vocations tardives, les proposantants et les suffragants (juillet 2020 – juin 2022)

a. Nominations

- Le 31.03.2021, Khaoula El Mounkad a été nommé diacre national au bureau du synode. Elle est la réceptionniste et le premier point de contact du bureau.
- Le 01.10.2021, Mme Jozefien Blommaert a débuté en tant qu'assistante de musée à Horebeke.

b. Consécration et/ou installations de pasteurs

- Début août 2020, M. Noël Byiringiro a été élu à la paroisse Frameries. La consécration et l'installation à Frameries a eu lieu le 30 mai 2020.
- Après avoir terminé avec succès son proposanat, la consécration et installation de M. Frédéric Teule à Dour a eu lieu le 16 mai 2020.
- La proposante Heleen Ransijn a été consacrée pasteure et ensuite installée le 12 septembre 2021 comme pasteure de l'église William Tyndale - Silo à Vilvorde. Au moment de la rédaction de ce document, elle se prépare à faire la transition vers la fonction de pasteure de rue à Gand.
- La pasteure Priscille Djomhoué a accepté l'appel de la paroisse de Gembloux et y a été installer le dimanche 26 septembre 2021.
- M. Maximin Tapoko a fini son proposanat le 28.02.2021 et a été déclaré callable. Après l'élection du proposant comme pasteur de la paroisse de Dinant-Morville, il a été consacrer et installer le 17 octobre 2021.
- M. Emmanuel Byiringiro a été approuvé pour le poste de Diacre à charge spéciale pour le District. Le 26 septembre 2021, il a été installer à Mons-Centre en tant que diacre à charge spéciale.
- M. Pierre Bouillon a été approuvé pour le poste de diacre à charge spéciale à Comines selon le cahier des charges établi avec le District. L'installation du diacre à charge spéciale a eu lieu le 12 septembre 2021 à Comines.
- Le pasteur Rob Koreneef a accepté l'appel de la paroisse de Renaix ou il y a commencé son travail à partir du 01 juillet 2021. L'installation du pasteur Rob Koreneef à Renaix a eu lieu le 12 septembre 2021.
- Le pasteur Grégory Tassioullis, pasteur d'Ans-Allieur, a accepté l'appel de la congrégation de Flémalle. Le culte festif à Flémalle avec la confirmation du nouveau pasteur a eu lieu le 13.03.2022.
- L'installation et consécration du suffragant M. Rémy Paquet a eu lieu le 08 mai 2022 à la paroisse d'Amay.
- La paroisse EPUB de Courtrai a fait appel au pasteur Peter Smits. Le pasteur a pris congé de son ancienne paroisse de Dendermonde le 01.07.2022 et a déménagé à Courtrai.
- La pasteure Eefje van der Linden a accepté l'appel de l'église Rabot, la paroisse de Gand-Nord. Elle commencera sa tâche de pasteur de paroisse le 1er novembre 2022, après avoir accompli au mieux sa tâche de responsable de la formation.
- Le pasteur Andreas Berg a été élu à une large majorité le 19 juin 2022 à la paroisse de Neu-Moresnet.

Comme d'habitude, tous les pasteurs nouvellement nommés mais venant hors l'EPUB sont dans une période d'intégration de deux ans. Après une évaluation positive, ils peuvent être installés.

c. Proposants/Suffragants

- Florian Gonzalez a commencé sa suffragance le 6 septembre 2020 à la paroisse de Clabecq.
- Après un examen ecclésiastique positif, le candidat M. Carl-André Spillmann a entamé son proposanat à la paroisse de Bruxelles Botanique le 1er septembre 2021, suivie de la deuxième partie à la paroisse de Charleroi le 01 mars 2022.
- Après avoir terminé l'étude dans le cadre du projet "Vocation tardive", M. Ernst van Velzen a commencé un proposanat alternatif d'un an le 1er septembre 2021, e.a. dans la paroisse de Malines-Sud.

- M. David Moulinasse a commencé la première partie de son proposanat à Mons le 1er janvier 2021. À partir du 1er septembre, la paroisse de Clabecq accueille David Moulinasse pour la deuxième partie de son proposanat.
- M. Yann Gabel a commencé une suffragance à Ans-Aller le 01.02.2022.
- Ayant achevé la première partie à Liège-Marcellis, M. François Choquet a commencé la deuxième partie de son proposanat le 01.03.2022 à la paroisse de Jemappes.
- M. Nicolas Madrid a été successivement suffragant à Frameries, proposant à Fontaine L'Évêque, à La Louvière et à Marchienne-au-Pont. Au moment où nous écrivons ces lignes, nous ne savons pas encore quelle sera la prochaine étape.

Selon la décision de l'Assemblée Synodale 2021, les proposants, s'ils sont déclarés appelables et appelés (la plupart est encore dans les derniers mois de leur proposanat), seront consacrés et installés conjointement lors d'un culte de célébration nationale.

d. Validation de la période d'intégration

- Sur base de l'avis positif de la Commission de recrutement/section NL, le Conseil synodal a décidé, lors de sa réunion du 24.06.2020, de valider la période d'intégration de deux ans du pasteur Bert Dicou.
- Sur avis de la Commission de Recrutement, le Conseil Synodal a décidé à sa réunion du 19.01.2022 de valider la période d'intégration de deux ans de la pasteure Marieke den Hartog.
- La Commission de Recrutement/section FR a donné son avis positif pour valider la période d'intégration du pasteur David McCarthy. Le Conseil synodal a suivi cet avis lors de sa réunion du 16.02.2022.
- La même décision a été prise par le Conseil synodal sur la recommandation de la Commission de recrutement/section FR le 16.03.2022 concernant le pasteur Eric Foggit.

e. Appelables

- Après avoir passé avec succès l'examen ecclésiastique plus tôt dans l'année, le Conseil synodal a déclaré le pasteur Marius Kramer callable à la date du 21.10.2020.

f. Fin de la mission

- Le Conseil synodal a décidé dans sa réunion du 23.09.2020 de ne pas valider la période d'intégration du pasteur Henk ten Brinke, pasteur à La Louvière. Avant de servir la communauté de La Louvière, il était pasteur de la paroisse d'Ixelles (rue Champs de Mars).
- Le Conseil synodal a mis fin au pastorat dans l'EPUB du pasteur Jean-Lesort Louck Talom au 01.12.2020.
- Le Conseil synodal a donné une démission honorable au pasteur Nicolas Seger au début de l'année 2022 et lui a retiré sa nomination en tant que pasteur de la paroisse de Courcelles et responsable de la formation FR (à mi-temps) le 31 janvier 2022.
- En juin 2022, la pasteure
- Eleonora Hof a décidé de ne pas continuer en tant que pasteure de la paroisse d'Ypres et de se lancer professionnellement dans un domaine extérieur à l'EPUB, en se focalisant sur l'assistance pastorale dans le secteur des soins de santé.
- Barry Kriekaard (Anvers-Est) a reçu et accepté un appel de l'église protestante de Vierhoven à Delft (Pays-Bas), où il espère commencer à travailler le 1er septembre.

g. Départs à la retraite

- Après 41 ans de service en tant que secrétaire du président du Conseil synodal, Mme Bea Baetens a pris une retraite anticipée le 31 octobre 2020.
- Mme Christine van Belle a travaillé plus de 40 ans en tant que secrétaire pour l'enseignement. Le 31.05.2021 elle a pris sa retraite.
- Le départ à la retraite du pasteur L. Rwanyindo a été fêté le 03 octobre 2021 à Flémalle.
- Elly Bouman, pasteure à Roelers (Roeselare), est officiellement à la retraite depuis le 1er octobre 2021.

- La pasteure Joyeuse Mukakabera de la paroisse des Pâturages a pris sa retraite le 01.03.2021.
- Le pasteur Marc Loos, pasteur à Gent Noord, a pris sa retraite le 1er avril 2022.

Le Conseil synodal leur souhaite à toutes et à tous une bonne retraite.

h. Décès

Au cours de la période couvrant le présent rapport, il y a eu des décès :

- La pasteure Johanna Vogel est décédée le 16 juillet 2020 à Utrecht. Elle avait 96 ans. Pasteure Vogel a été successivement pasteur des jeunes à Anvers (1956-1962), pasteur à Brasschaat (1963-1978) et pasteur de l'église néerlandaise de Londres (GB) (1978-1987).
- Le pasteur Yves Jonas est décédé le 6 août 2020 dans sa 81ème année. Pasteur Jonas a desservi consécutivement dans les paroisses de La Louvière-Farciennes (1971-1978), Petit-Wasmes (1984-1986), Fontaine-l'Evêque (1987-1988), Liège Lambert-le-Bègue (1988-2005). En outre, il était un professeur de religion.
- Le pasteur Martinus Johannes Beukenhorst est décédé le 06 août 2020 à l'âge de 90 ans. Le pasteur Beukenhorst a desservi successivement les paroisses de Bruxelles Belliard (1954 - 1955), d'Anvers (Lange Winkelstraat (1955 - 1957)), de Renaix (1957 - 1962), de Termonde (1962 - 1969) et de Bruxelles Laeken (1969 - 1985).
- De 1985 à 1992, il a été président du synode de l'Église protestante unie de Belgique.
- Le pasteur Pierre Tourne est décédé le 19 août 2020 à l'âge de 92ème ans. Pasteur Tourne avait été pasteur à Courcelles-Gosselies, puis à Herstal avant d'aller desservir encore plusieurs paroisses en France.
- Le pasteur Florent Spits nous a quittés le 18 septembre 2020, à Saint-Remy, à l'âge de 73 ans. Le pasteur Spits a desservi la paroisse de Blegny à partir de 2001, jusqu'en 2015, en tant que pasteur associé (bénévole).
- Le pasteur Jürgen Ullmann est décédé le 10 décembre 2020. Pasteur Ullmann a desservi la paroisse d'Eupen (1990-2004) avant de devenir professeur de religion protestante.
- Le pasteur Daniel Cambier nous a quittés le 31 mars 2021, à Mons, à l'âge de 77 ans. Le pasteur a successivement desservi en tant que suffragant les paroisses suivantes Comines (30.09.1987 - 31.12.1987), Frameries (01.01.1988 - 30.09.1988), Pâturages (01.10.1988 - 31.08.1989) et en tant que pasteur la paroisse de Boussu (01.09.1989 - 01.05.2009).
- Le pasteur Jean Lieutenant nous a quittés le 30 mai 2021, à Petit-Rechain, à l'âge de 92 ans. Le pasteur a successivement desservi les paroisses de Jumet et Ransart 1962 - 1966, Jemappes et Quaregnon 1973 - 1984, Watermael-Boitsfort 1984 - 1994. Il a aussi été animateur jeunesse de l'ERB de 1966 à 1973.
- Le pasteur Frans Blokland est décédé le 30 juin 2021 à Ostende. Le pasteur Blokland a servi consécutivement dans les paroisses d'Alost (1977-1985) et d'Ostende (1985-2015). Il était également actif dans l'éducation religieuse.
- Le professeur Dr Johannes (Hans) Pasveer est décédé le 16 août 2021. Le professeur Pasveer a été pasteur actif (Église protestante des Pays-Bas) et, de 1989 à 1996, Professeur de Théologie Pratique à notre faculté de Bruxelles.
- La pasteure Michèle Bouquelon - Sourisseau nous a quittés le 22 novembre 2021, à La Rochelle. Michèle Bouquelon - Sourisseau était pasteure à Bruxelles-Botanique, avant de partir servir les communautés du Pays de Montbéliard et de servir avec enthousiasme la petite communauté protestante de l'Île de Ré, même après son départ en retraite.
- Le pasteur Jean-Luc Wrincq est décédé le 14 décembre 2021. Il fit des études en théologie à la Faculté Universitaire Théologie Protestante de Bruxelles de 1969 à 1973 et dans la foulée il fit un doctorat en théologie. Il fut engagé ensuite dans un service d'assurance-mutuelle où il fit carrière. Après un séjour en Allemagne à Siegburg, il fut pasteur de l'Église Protestante de Verviers Hodimont à partir de 1976 et il était également professeur de religion protestante.
- Le 16 novembre 2021, le pasteur David Nseyi Dilouambaka nous a quittés, à l'âge de 72 ans, à Bruxelles. Le pasteur Dilouambaka a été Pasteur à Comines (1996 - 2005) et à Seraing (2005 - 2016). Il était à la retraite depuis peu.

- La pasteure Jeanne Gotteland nous a quittés le 19 janvier 2022 à Willancourt, à l'âge de 90 ans. Elle a été pasteure à Bruxelles (Botanique et Boitsfort). La pasteure Gotteland s'est fortement engagée pour l'Église, notamment pour la commission Église et Monde, Solidarité Protestante et le comité de rédaction du mensuel Mosaïque.
- Le pasteur-professeur André Lacocque est décédé 28.01.2022 à Chicago, à l'âge de 94 ans. Il fut chargé de cours de l'enseignement de religion dans les écoles. Dès 1957, il devint professeur d'Ancien Testament à la Faculté de théologie de Bruxelles et le resta jusqu'en 1969. En 1969 il s'établit à Chicago où il occupa jusqu'à sa retraite en 1992 la chaire d'Ancien Testament au *Chicago Theological Seminary*. Théologien et exégète doué, il publia de nombreux ouvrages.
- Le pasteur Jean Houlmann est décédé le 5 février 2022 à l'âge de 92 ans. Le pasteur, d'origine suisse, a desservi les paroisses de La Louvière et de Liège Lambert-le-Bègue, paroisses avec lesquelles il est resté en contact, même après son retour en Suisse.
- Le pasteur Adriaan H.B. Breukelaar, pasteur émérite du PKN, est décédé de façon inattendue le 25 février 2022 et ça à l'âge de 63 ans. De 2014 à 2017, il a été desservant à la paroisse d'Ypres en tant que pasteur de l'Église protestante unie de Belgique. Il a ensuite travaillé pour le centre de service du PKN à Utrecht.
- Le pasteur Michel De Bock est décédé le 12 juillet 2022. Il avait 73 ans. Le pasteur De Bock desservit les paroisses de Farciennes, La Louvière et Courcelles. Il fut très impliqué auprès des jeunes du district Hainaut-Oriental-Namur-Luxembourg, il anima notamment le groupe régional des jeunes et organisa diverses activités dont de nombreux camps.

3.2 Coordinations - Réflexion et dialogue

Outre le fait que le groupe de travail Église et société (EdIS) a une fois de plus apporté un soutien fantastique au Conseil synodal et à son président sur les questions sur lesquelles l'EPUB était invitée à prendre position, il a également produit la "brochure sur le climat" susmentionnée (voir 1.1.) et élaboré une brochure sur le racisme afin d'encourager nos paroisses et autres lieux d'Église à engager un dialogue sur la relation entre notre foi chrétienne et des questions telles que le racisme, la discrimination et les préjugés.

Il convient également de noter que l'EPUB a présidé et assuré le secrétariat de la Concertation des Églises chrétiennes en Belgique (CECB) pendant pas moins de trois années consécutives (2019-2021).

3.3 Coordinations – Église et monde

La Commission Église & Monde a fait tout son possible - avec un an de retard dû à la pandémie - pour marquer le 100e anniversaire du partenariat missionnaire entre l'Église Presbytérienne au Rwanda (EPR) et l'EPUB, notamment en publiant une brochure sur l'histoire et les relations actuelles entre l'EPR et l'EPUB.

Le district HONL, responsable de l'organisation de ProFEST 2022 a répondu favorablement à la demande de la commission de réserver la relation avec notre église sœur au Rwanda comme thème du Rassemblement national/ProFEST de cette année.

3.4 Coordinations – Coordination Administration & Finances – Mise à jour de la Constitution & Discipline et du coutumier

Grâce à un travail assidu, le groupe de travail Constitution & Discipline a non seulement réussi à mettre à jour la Constitution & Discipline à la lumière de toutes les décisions récentes du Synode, mais a également réussi à mettre à jour la volumineuse troisième partie de notre règlement ecclésiastique, qui a également été renommée et est maintenant (une fois de plus) le coutumier.

Au cours de la période considérée, le souhait a été exprimé de divers côtés de recevoir un résumé de la Constitution et Discipline, faisant chaque fois référence à un résumé dans une perspective spécifique, pour certaines fonctions ou certains aspects. Il n'a pas encore été possible de répondre à cette demande.

4. CONSEIL ADMINISTRATIF DU CULTE PROTESTANT ET ÉVANGÉLIQUE (CACPE)

4.1 CACPE - Personnalité juridique

Ni l'EPUB ni le CACPE n'ont de personnalité juridique. L'Assemblée synodale de novembre 2021 a mandaté le Conseil synodal pour élaborer avec le Synode fédéral un texte qui sera soumis au vote des Assemblées synodales respectives en novembre 2022.

Cela se fera concrètement en soumettant à l'Assemblée synodale deux documents accompagnés de la proposition d'accepter les statuts actuels de l'ASBL CACPE comme règlement intérieur du CACPE et d'ajouter les statuts de l'ASBL. Les deux documents seront envoyés séparément dans le courant du mois de septembre.

PROPOSITION DE DÉCISION

Dans l'attente d'une éventuelle attribution ultérieure de la personnalité juridique aux cultes reconnus, l'Assemblée synodale 2022 décide de transformer le CACPE en une ASBL dans le seul but de résoudre la problématique urgente de l'absence de personnalité juridique.

À cette fin, elle accepte les statuts du CACPE tels qu'ils lui sont présentés et accepte les statuts du CACPE tels qu'ils sont en vigueur jusqu'à présent comme règlement intérieur du CACPE.

4.2 CACPE - Législation et relations avec les autorités civiles

Au cours de la période considérée, à peu près au moment où les tensions entre l'organe représentatif du culte musulman et le ministre de la Justice en fonction s'accroissaient, ce dernier a indiqué publiquement qu'il envisageait une régionalisation complète des pouvoirs concernant les cultes reconnus. Ce n'est pas quelque chose qui peut être fait comme ça, cela nécessite une nouvelle réforme de l'État et va bien plus loin que la situation actuelle, qui est basée sur la réforme de l'État de 2001, où seules certaines compétences en matière de culte ont été régionalisées.

Entre-temps, deux des régions ont élaboré leur propre législation. En novembre 2021, le décret sur la reconnaissance des communautés religieuses de la Communauté flamande a été publié, et le Parlement de Bruxelles-Capitale a adopté une ordonnance en janvier 2022. Leur élaboration a été suivie de près par les chefs des cultes reconnus, qui ont soumis conjointement des listes d'amendements. Une audition a suivi au Parlement flamand. Finalement, le décret flamand n'a été voté que sous une forme allégée, mais il présente toujours des aspects désagréables. L'ordonnance bruxelloise peut être qualifiée de raisonnable.

En ce qui concerne les demandes de reconnaissance, les choses sont claires en Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale a repris le traitement des demandes de reconnaissance fin 2021, la Région wallonne n'est pas coopérative et ralentit les dossiers en règle, comme celui de la paroisse EPUB d'Ans-Allieur.

Au cours de la période considérée, les chefs des cultes reconnus se sont préparés à d'éventuelles propositions futures de modification du système éducatif francophone et veulent éviter de nouvelles réductions des cours de religion dans les écoles après 2024.

Comme la capacité carcérale passera de 10 000 à 14 000 détenus au cours de ces années, les deux coprésidents du CACPE ont plaidé, lors du Conseil de dialogue (consultations semestrielles avec le Premier ministre et le ministre de la Justice), pour une augmentation du contingent d'aumôniers dans les établissements fermés. Au ministre de la Défense et au sommet des forces armées belges, la demande justifiée a été faite d'augmenter le nombre d'aumôniers de l'armée.

4.3 CACPE - Procédures judiciaires contre les autorités civiles

Au moment de la rédaction du présent document, plusieurs procédures judiciaires ont été engagées par l'EPUB, l'une contre le gouvernement flamand et l'autre contre la Région de Bruxelles-Capitale. Les coûts y afférents sont supportés par l'ensemble du CACPE.

En résumé, l'affaire tourne toujours autour de la question de savoir si les presbytères doivent (encore) être exonérés du précompte immobilier. Tant la législation que son interprétation ont été modifiées dans les deux régions susmentionnées, l'exonération du précompte immobilier étant limitée dans chaque cas au lieu de culte (bâtiment de l'église). L'EPUB (sous la forme juridique d'Uniprobél ASBL) a soumis un dossier à la Cour constitutionnelle.

4.4 CACPE - Accords d'affiliation, à revoir

L'article 40 de la Constitution et Discipline décrit l'affiliation comme un statut spécial qui n'est accordé par l'Assemblée synodale que dans des cas exceptionnels et uniquement lorsque des raisons impérieuses empêchent une Église locale de simplement adhérer (en tant qu'église membre).

Il est tout à fait clair que l'octroi de l'affiliation est une solution provisoire et n'a jamais été conçu comme un statut perpétuel. Les églises affiliées utilisent et bénéficient de toutes sortes de services de l'EPUB, mais elles ne contribuent pas aux cibles du district. Selon qu'elles n'ont pas ou peu de reconnaissance gouvernementale (poste pastoral reconnu), elles ne versent respectivement que 80 ou 800 € par an à l'EPUB.

Le Conseil synodal a demandé en 2021 à tous les conseils de district d'examiner si l'argument qui a conduit à la conclusion de cette forme de relation avec l'EPUB tient toujours et si les Églises en question ne pourraient pas devenir membres à part entière de l'EPUB.

4.5 CACPE – ententes administratives, à résilier

Une entente administrative est un accord signé entre l'EPUB et une Église individuelle qui n'a aucun lien avec une dénomination ou une union d'Église.

Ces dernières années (2019-2021), l'EPUB a été à plusieurs reprises tenue pour responsable par le gouvernement des problèmes des Églises ayant une entente administrative ou des actions entreprises par ces Églises.

En novembre 2021 et sur proposition du Conseil synodal, l'Assemblée synodale a décidé à une écrasante majorité (une abstention) de ne pas conclure de nouvelles ententes administratives à partir du 31 décembre 2021. Compte tenu du fait que l'Assemblée synodale a clairement exprimé, sans objections fondamentales, de partager les arguments et préoccupations du conseil synodal, ce dernier souhaite aller plus loin et demander à l'Assemblée synodale d'abolir le statut d'entente administrative.

Le statut a été créé avant l'existence du CACPE, il est désormais sans objet et ne fait que créer un danger. Au vu de la législation de plus en plus complexe et du fait que l'EPUB n'a pas le moindre contrôle ni la moindre influence sur les Églises ayant conclu des ententes administratives, le conseil synodal souhaite informer, d'ici le 31 décembre 2022, les Églises en ententes administratives qu'il annulera l'entente à compter du 1er juillet 2023. Comme pour les nouvelles Églises postulantes, les 13 églises qui ont actuellement une entente administrative avec l'EPUB devraient être mises au défi de réfléchir à leur identité et se voir proposer le choix de (1) rejoindre une dénomination du Synode fédéral, ou (2) rejoindre une Église partenaire de l'EPUB, ou (3) choisir une affiliation avec l'EPUB (district), ou (4) devenir membre à part entière de l'EPUB. En cas de refus de l'une de ces 4 voies, les Églises en question abandonnent le CACPE.

PROPOSITION DE DÉCISION

L'Assemblée synodale 2022 décide de résilier toutes les ententes administratives à partir du 1er juillet 2023 et mandate le conseil synodal pour adapter la Discipline.

PROPOSITION DE DÉCISION

L'Assemblée synodale 2022 prend acte du document ci-dessus et remercie le Conseil synodal pour son travail.